



## INFO ENSEIGNEMENT N° 43 – BREVET 2 ETOILES

### **Brevet 2\*, adaptation de l'ordre des épreuves.**

Précédemment, le candidat devait satisfaire aux épreuves théoriques et EAR (piscine) *avant* de pouvoir présenter les épreuves en EAO (eau libre).

Dorénavant (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015) :

**Les épreuves en eau libre pour l'obtention du 2\* peuvent être réalisées avant ou après les épreuves théoriques et EAR (piscine).**

Les textes seront amendés en ce sens.

Il est fortement recommandé aux chefs d'école d'organiser des cours théoriques adaptés avant la réalisation des épreuves DP et SF. De même, il est également recommandé aux moniteurs évaluant ces épreuves de s'assurer que les candidats les ont bien reçus.

La carte de préparation au brevet de plongeur 2\* sera adaptée lors de la prochaine réimpression.

Entre temps, il y a lieu de considérer comme modifiée la phrase suivante :

« \*Epreuves à réaliser en eau libre (sauf 2.5.8), ~~après la réussite aux épreuves de la théorie et EAR,~~ dès que le candidat est âgé de 15ans au moins et est en ordre d'ECG »

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour le Pôle Brevets, Bernard Willame, ([Bernard.willame@skynet.be](mailto:Bernard.willame@skynet.be))

Cette modification est attendue, elle devrait vous permettre d'encore mieux préparer nos candidats 2\*. Ils pourront ainsi présenter l'examen théorique avec une plus grande expérience de plongée.

Elle a été permise suite à la certification quinquennale des normes CEN et à une petite modification du niveau 1 LIFRAS. Il s'est ainsi vu homologué au second niveau des normes CEN, ce qui autorise le changement de l'ordre de passage des épreuves. Merci à Bernard qui a décelé l'astuce.

Nous avons dans nos cartons un recyclage pour les moniteurs qui devrait se dérouler avant les vacances d'été, vous en serez informé dans les plus brefs délais.

Bien à vous

Philippe PITTIER  
Directeur Technique Fédéral